

Procédure judiciaire pour mise en danger de la vie d'autrui à l'encontre de la centrale nucléaire de Fessenheim (F)

Située à environ 60 kilomètres de Delémont, la centrale nucléaire de Fessenheim – la plus ancienne de France – présente des risques importants pour la sécurité et la santé des habitant-e-s de la région, dont le Jura fait partie. Outre une dégradation croissante et un entretien défectueux de ses équipements, la situation de l'installation sur une zone sismique et inondable renforce encore les dangers que fait porter cette installation à la population.

La liste des incidents qui s'y sont produits depuis une quinzaine d'années est sans fin... Un des derniers en date est survenu le 9 avril 2014 sur le réacteur n°1 du site alsacien. Dans sa notification de l'événement, datée du 17 avril 2014, l'Autorité de sûreté nucléaire française (ASN) prétend que l'événement n'a « pas eu de conséquence sur le personnel ni sur l'environnement de l'installation » et l'a classé au niveau 1 sur l'échelle internationale des événements nucléaires qui va de 0 à 7.

Plusieurs médias allemands sérieux (Süddeutsche Zeitung, WRD) sont pourtant revenus récemment sur l'incident, faisant état « d'une suite de défaillances techniques et de chaos » qui aurait conduit à ce que le réacteur ne soit « temporairement plus contrôlable ». Le journal accuse implicitement l'ASN d'avoir dissimulé le fait que pour arrêter le réacteur, les équipes ont dû procéder à l'injection d'une solution d'eau borée pour « étouffer » la réaction nucléaire parce que le dispositif habituellement utilisé pour réguler la puissance aurait été inopérant. Cette révélation fait froid dans le dos. Elle a en tout cas fait réagir la ministre de l'environnement allemande Barbara Hendricks, qui a déclaré que Fessenheim « devait être fermée le plus vite possible ». Devant les tergiversations du Gouvernement français face à cette question, on est en droit de douter que le vœu de Mme Hendricks se réalise dans des délais raisonnables.

Aussi, nous demandons au Gouvernement jurassien qu'il intente une action en justice pour mise en danger de la vie d'autrui afin d'obtenir la fermeture rapide de la centrale nucléaire de Fessenheim (F).

Ivan Godat
Groupe Verts et CS-POP

Delémont, le 23 mai 2016

Ivan Godat

(Handwritten signatures)

AU BUREAU DU PARLEMENT JURASSIEN

Urgence demandée, selon l'article 59a du Règlement du Parlement de la RCJU, pour la motion réclamant une procédure judiciaire pour mise en danger de la vie d'autrui à l'encontre de la centrale nucléaire de Fessenheim (F).

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Mise en service en 1977-1978, la centrale nucléaire de Fessenheim est aujourd'hui la plus vieille de France. Durant la dernière décennie, des incidents plus ou moins graves s'y sont déroulés presque chaque année, et le dernier en date dont il est fait mention dans cette motion ravive légitimement les craintes des régions et pays voisins de la centrale. Les demandes répétées de fermeture de la centrale de la part de l'Allemagne, des Cantons de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne et du Jura, mais également de nombreuses collectivités françaises sont à ce jour restées lettre morte. Cela fait maintenant 5 ans que le Canton du Jura réclame la fermeture de cette centrale !

Il n'est pas question de faire ici le débat du nucléaire, mais de considérer avec sérieux le danger important que fait courir aux alentours cette centrale particulièrement vieille et vétuste et qui plus est située dans une région « ayant la plus grande activité sismique de l'Europe centrale. »¹ Chaque mois qui passe, c'est un mois de plus exposé à cette menace.

C'est cette urgente réalité que je vous demande de prendre en compte pour inscrire cet objet à l'ordre du jour de la prochaine séance du Parlement, **le mercredi 27 avril 2016.**

En vous remerciant par avance d'accéder à ma demande, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, mes plus cordiales salutations.



Delémont, le 23 mars 2016

¹ Communiqué du Gouvernement jurassien, le 30 mars 2011, Delémont